FICHES VISITE FORMATIVE SIPA

Pour les professeurs (sauf professeurs documentalistes)

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Étudiant :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom Prénom
Établissement

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Établissement :

L'évaluation ne se fonde pas seulement sur la séance observée lors de la visite, mais sur tout élément susceptible d'éclairer le travail mené par le stagiaire dans ses classes tout au long de l'année (tels que cahiers d'élèves, cahiers de texte, progressions, etc.)
L'analyse de la visite s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles dans la mesure où elles peuvent être appréciées dans les activités de préparation de la classe, mise en œuvre des situations d'enseignement et analyse de la pratique :

Conditions de visite :
Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure maximum :

Description de la séance observée :

A compléter :

Préparer la classe :

- Planifier ses enseignements sur la durée
- Définir des objectifs d'apprentissage en conformité avec les programmes
- Concevoir des situations d'apprentissages intégrées dans un projet, une progression
- Définir les tâches proposées aux élèves
- Concevoir des situations d'évaluation
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Mettre en œuvre des situations d'enseignement :

- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues
- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle :

- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés)
- Être capable d'adopter une posture réflexive

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

S'engager dans la communauté éducative (phase immersive du stage) :

Activités réalisées :
A compléter

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage, y compris dans sa partie immersive, au regard des compétences construites ou à construire :

A compléter :

Pour les CPE

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Étudiant :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom Prénom :
Établissement :

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Établissement :

Conditions de visite :

1h d'observation, suivie d'un entretien de 40 à 60 minutes maximum.

À l'issue de l'entretien, le tuteur rédige le rapport de visite formative.

Modalités :
Les trois entrées sont détaillées à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013 (Compétences communes et spécifiques), de la fiche n°13 « Grille d'évaluation des CPE stagiaires » publiée au BO n° 13 du 26 mars 2015, et de la circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 définissant les missions des conseillers principaux d'éducation.
Une fois ce document renseigné, il est transmis par le visiteur au responsable du parcours.

Condition impérative à remplir pour la réussite du stage :
Le positionnement institutionnel doit intégrer les fondamentaux éthiques et réglementaires attendus d'un stagiaire. La relation éducative à l'élève doit être empreinte de bienveillance, et l'attention portée à son intégrité physique et morale doit être évidente. La collaboration avec les personnels comme avec les partenaires doit s'inscrire dans une approche constructive et respectueuse.

Description de la séance observée

A compléter :

Critères :

- **Compétences liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement**

− ⟷ +		
Le contexte établissement n'est appréhendé que superficiellement. L'activité du stagiaire ne s'inscrit pas dans une politique éducative bien définie à partir d'une analyse diagnostique du contexte, et déclinée dans la mise en œuvre du volet éducatif du projet d'établissement. Les indicateurs et les documents supports ne sont pas exploités. Les instances et le partenariat ne sont que trop peu investis. Le volet « éducation à la citoyenneté » ne fait pas l'objet d'une action spécifique. La communication avec la direction est faible et se situe plutôt dans le registre de l'exécution.	Un projet « vie scolaire » existe mais n'est pas véritablement en lien avec le projet d'établissement. Le CPE stagiaire s'appuie sur l'analyse du contexte pour identifier les priorités de son action. Il participe aux instances (C.A., conseil pédagogique...) et à l'animation du CESC. Il organise des actions de prévention en s'appuyant sur d'autres personnels et des partenaires extérieurs. Il met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiatives et l'autonomie des élèves. Il anime ponctuellement la réunion des instances participatives, et accompagne les élèves impliqués dans leurs actions.	Par sa connaissance fine de l'établissement et sa perception claire des enjeux éducatifs, le CPE stagiaire est identifié comme conseiller du chef d'établissement sur la politique éducative. Il est un interlocuteur privilégié dans l'élaboration d'un diagnostic tout autant que dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs. Il contribue à mettre en lien le projet du service de la vie scolaire et celui de l'établissement. Sur cette base, son action s'inscrit dans un partenariat fort avec les enseignants, mais aussi avec les autres personnels (santé, social, COP…), et des acteurs extérieurs à l'établissement. Il est une personne ressource dans la connaissance et la mise en relation de ces derniers. Il est force de proposition, particulièrement au sein d'instances telles que le conseil pédagogique.

- **Compétences liées au suivi des élèves, à la nécessaire collaboration avec les équipes pédagogiques, ainsi qu'à la relation avec les familles**

− ⟷ +		
Le suivi des élèves se résume à un recueil de données qui ne sont pas suffisamment analysées ni exploitées en vue de construire une collaboration effective avec les enseignants. Le partage d'informations reste sommaire et les relations avec les personnels enseignants, social et de santé sont peu développées. La participation aux réunions d'équipe ou aux instances de concertation est limitée. L'accompagnement des élèves ne témoigne pas d'une véritable implication dans la construction de leur parcours ni d'une participation active aux différents dispositifs d'accompagnement. Les relations avec les parents sont réduites à un simple échange d'informations, et il y a peu d'attention portée à leur accueil ; leur participation à la vie de l'établissement n'est pas suffisamment encouragée. La posture professionnelle en situation d'entretien éducatif (niveau de langue, vocabulaire) n'est pas vraiment adaptée.	Le souci est manifeste de recueillir les informations relatives au suivi des élèves (assiduité, comportement et résultats) mais celles-ci ne sont pas encore suffisamment exploitées et partagées, et ne débouchent pas sur une coopération approfondie avec les différents partenaires, dans laquelle le CPE stagiaire ferait valoir son expertise éducative. La concertation est engagée mais insuffisamment formalisée et/ou régulière. Les protocoles de collaboration sont encore en gestation. Les instances de concertation sont repérées et investies et la contribution à une cohérence éducative est visible. Le travail en partenariat avec les parents est engagé et doit être renforcé. La collaboration entre le service de la vie scolaire et le CDI existe mais elle se limite à de la gestion de flux d'élèves. La préoccupation d'installer une démarche de coéducation est perceptible mais n'a pas encore trouvé sa plénitude. La posture et les techniques relatives à l'entretien éducatif sont en cours d'acquisition.	Les informations concernant les élèves sont recueillies grâce à une utilisation pertinente des moyens mis à disposition (logiciel notamment) et diffusées à travers différents modes et réseaux de communication. Les enjeux sont finement analysés et les modalités de concertation variées pour une mise en œuvre effective d'une collaboration effective avec les différents personnels dans le cadre du suivi des élèves. L'implication dans les différents dispositifs, individuels ou collectifs, est active. Le CPE participe à la conception et à l'animation de séances dans le cadre des parcours. Le dialogue est résolument constructif avec les parents, considérés comme de véritables partenaires. Le stagiaire sait donner des objectifs aux différents types d'entretien éducatif et adapter les approches et modalités en conséquence. La posture est ferme tout en étant bienveillante et respectueuse, les qualités relationnelles sont réelles et les gestes professionnels déjà suffisamment acquis.

- **Compétences liées à l'organisation de la vie scolaire**

− ⟷ +		
Le stagiaire est peu attentif aux conditions de vie des élèves. La sécurisation des différents espaces n'a pas fait l'objet d'une analyse et de propositions pour en améliorer l'efficacité. Sa présence sur le terrain n'est pas adaptée au contexte et aux besoins ; sa contribution à l'amélioration du cadre de vie est limitée. L'attention portée au respect des règles de vie et de droit est insuffisante, et le règlement intérieur n'est que peu utilisé comme référence. Le traitement des conflits manque de réactivité. La communication du service envers tous les interlocuteurs est sur ce point sporadique. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas effective. L'implication dans le projet de service et dans l'organisation et la régulation de l'activité des AED est insuffisante. Elle reste sommairement limitée à de l'exécution immédiate. Le stagiaire ne se positionne pas comme chef de service capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels.	Le stagiaire veille à la sécurité et au bien-être des élèves mais il doit encore approfondir son analyse du fonctionnement du service, pour faire en sorte que son action soit davantage visible et lisible. La référence au règlement intérieur est explicite mais la contribution à sa son appropriation est à renforcer. Le stagiaire est sensible au traitement des conflits. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas franchement effective. Le CPE stagiaire contribue à l'implication éducative effective des assistants d'éducation ; il favorise, accompagne et régule relativement leur contribution au suivi des élèves, comme leur participation active à différents dispositifs pédagogiques (A.P., tutorat, HVC...). Il s'implique dans le pilotage du service d'un point de vue organisationnel (Edt, fiches de poste) mais doit encore s'affirmer sur le plan de la gestion des ressources humaines qu'il suppose.	Le stagiaire est vigilant et réactif sur le terrain. Il veille activement à la sécurisation des biens et des personnes. Il a engagé une analyse des conditions de vie des élèves et il est force de proposition pour les améliorer. Il contribue sensiblement à l'identification et à la reconnaissance du service vie scolaire par les usagers. Le règlement intérieur est appréhendé comme un outil de promotion de réponses éducatives pertinentes visant à favoriser le vivre ensemble. Le stagiaire œuvre à sa diffusion et à son appropriation par les élèves et les personnels, contribuant ainsi à la mise en place d'un climat scolaire positif. Le stagiaire a intégré les contraintes du service et participe grandement à son organisation. Il est positionné comme chef de service, capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels. Il s'implique sur le plan de la gestion des ressources humaines : réunions de services, entretiens individuels, formation, outils d'accompagnement et d'évaluation…

- **Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle, en tant que vecteurs de progression**

− ⟷ +		
L'analyse de la pratique est absente. Cette dernière est uniquement évoquée sur le mode narratif, dans une globalité superficielle (généralités). Pas d'implication personnelle. Pas vraiment de commentaires réflexifs, tout semble simple et aller de soi. Les deux points déterminés à l'issue de la visite formative pour l'écrit du S3 (UE12/ECUE 12.1) ne laissent pas voir de progrès.	Les commentaires font preuve de mesure et de distance. Les aspects saillants de la situation sont relevés. Des éléments d'analyse sont présents et mis en relation, soit entre eux, soit avec d'autres situations, des souvenirs, des idées, de manière à les éclairer. Un début de questionnement réflexif est visible.	L'analyse est fouillée. Des éléments de réflexion et de problématisation sont présents et se nourrissent des apports de la formation et/ou de recherches personnelles pour mettre en perspective des questions d'éducation. La description donne lieu à de multiples hypothèses explicatives. La fonction régulatrice et adaptative de l'analyse réflexive est bien visible et les nouvelles pistes évoquées permettent d'inférer des règles personnelles, des théories de l'action professionnelle.

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage, y compris dans sa partie immersive au regard des compétences construites ou à construire

Réussites :

A compléter :

Difficultés et conseils :

A compléter :

Pour les professeurs documentalistes

Date de la visite :

Visiteur(s) :

Classe observée :

Établissement :

Étudiant :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom Prénom :
Etablissement :

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Etablissement :

L'évaluation ne se fonde pas seulement sur la séance observée lors de la visite, mais sur tout élément susceptible d'éclairer le travail mené par le stagiaire au CDI, devant des groupes d'élèves ou dans des classes. L'évaluation s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles dans la mesure où elles peuvent être appréciées lors de la visite

Conditions de visite :
Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure :

Description de la séance observée

A compléter :

Préparer les séances pédagogiques

- Réfléchir à la place de la séance dans une perspective de progression ;
- Définir des objectifs d'apprentissage cohérents ;
- Concevoir des situations d'apprentissages pertinentes ;
- Définir les tâches proposées aux élèves ;
- Concevoir des situations d'évaluation ;
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Mettre en œuvre des situations d'enseignement

- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves ;
- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité ;
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail ;
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle enseignante

- Être capable d'adopter une posture réflexive ;
- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints ;
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés)

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Participer à la vie de l'établissement

- Situer une action dans le cadre de la politique documentaire ou du projet documentaire en lien avec le projet d'établissement ;
- Savoir développer des collaborations avec tous les membres de la communauté éducative ;
- Savoir accueillir les élèves au CDI et les accompagner ;
- Être capable de gérer le fonds documentaire du CDI de l'établissement

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter :

Avis global sur le travail de l’étudiant au cours du stage, y compris dans sa partie immersive, au regard des compétences construites ou à construire

A compléter :